



Bindra flash info

Juin 2021

SPECIAL ELECTIONS

DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

1^{ER} TOUR DIMANCHE 20 JUIN – 2^E TOUR DIMANCHE 27 JUIN

DEPLACEMENT TEMPORAIRE DU BUREAU DE VOTE

Afin de pouvoir organiser les élections dans de bonnes conditions, **le bureau de vote est exceptionnellement transféré à la salle polyvalente 37 rue de Witternheim**. Il n'y aura donc pas de bureau à la mairie.

Cette autorisation de la Sous-Préfecture (affichée dans le panneau à l'école) n'est valable **QUE** pour les élections départementales et régionales. Les prochains scrutins se tiendront à nouveau à la mairie.

A noter que les cartes électorales restent valables même avec l'indication « 1-Mairie » comme bureau de vote.

POUR VOTER

Nous vous rappelons que pour voter, **il faudra présenter votre carte électorale ainsi qu'une pièce d'identité (obligatoire)**.

Chaque élection aura son propre bureau de vote : 1 pour les départementales et 1 pour les régionales. Chacun des bureaux sera matérialisé par du marquage et une signalisation adéquate. **Nous vous demandons de respecter scrupuleusement le cheminement ainsi que les gestes barrières (distanciation, port du masque et lavage des mains).**

Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h.

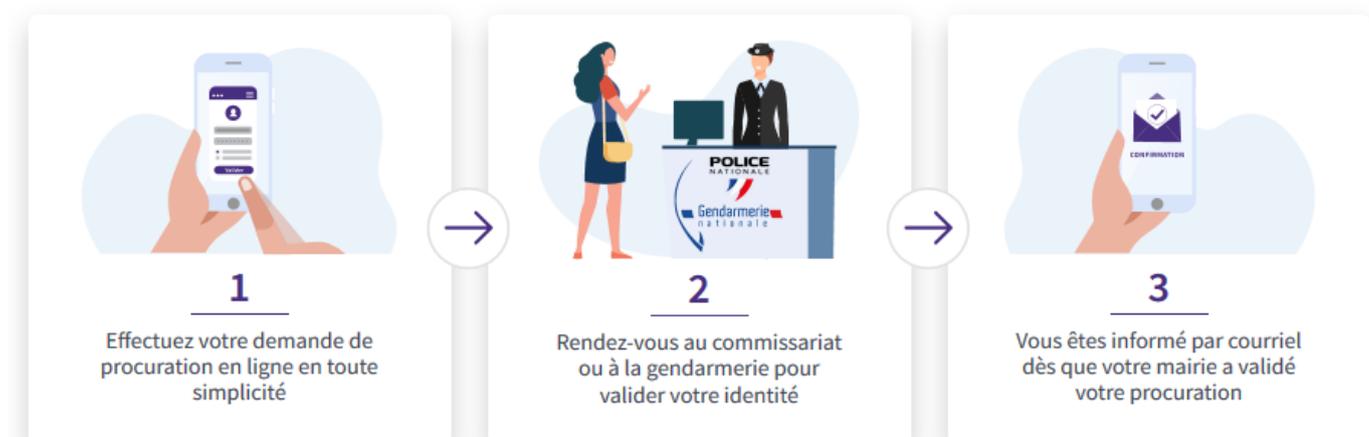


VOTE PAR PROCURATION

Vous ne serez pas présent aux scrutins des 20 et/ou 27 juin ? Pensez à établir une procuration au nom d'un autre électeur de Bindernheim.

Désormais, vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche ?



Le cas échéant vous pourrez toujours vous rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie pour établir une procuration papier.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire à tout moment sur la liste électorale de Bindernheim. Néanmoins, lorsque des scrutins sont organisés une date butoir est fixée réglementairement (le 14 mai pour les élections à venir).

Vous pouvez faire votre demande

- soit en version papier avec le **cerfa n°12669*02** (*électeurs de nationalité française*)
- soit faire votre demande en ligne en créant votre compte sur **France Connect** via www.service-public.fr.



> Une question sur FranceConnect ? [?](#)

En utilisant le service FranceConnect, vous acceptez les conditions générales d'utilisation de [FranceConnect](#) et de [service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Dans tous les cas vous devrez fournir **une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent**. Dans le cas d'une demande en ligne les pièces seront à déposer sur la plateforme. **L'inscription ne sera validée par la mairie qu'avec un dossier complet.**